



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE PARIS

Association Loi 1901
Siège social : 149, rue de Vaugirard
75015 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. DE PARIS

Association Loi 1901
Siège social : 149, rue de Vaugirard
75015 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 53 sur les 674 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 17 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rameau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE PARIS

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	486 392	451 362
Terrains					Report à nouveau	3 140 847	3 503 686
Constructions					Résultat de l'association	-70 412	-327 809
Matériels d'activités	587	587			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	92 428	92 089	339	1 296	Total	3 556 827	3 627 239
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés	31		31	31	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	93 046	92 676	370	1 327	Provisions pour charges	38 478	34 502
					Total	38 478	34 502
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 426		2 426	2 675	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	7 659	12 689
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	19 939	15 017
Autres créances (dont erreurs débitrices)	25 200		25 200	25 032	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	3 651 055	4 205	3 646 850	3 713 054	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	50 444	52 890
Charges constatées d'avance				249	Produits constatés d'avance	1 500	
Total	3 678 681	4 205	3 674 477	3 741 009	Total	79 541	80 596
TOTAL	3 771 727	96 880	3 674 847	3 742 336	TOTAL	3 674 847	3 742 336

OCCE DE PARIS

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	4 870 644	4 638 552
Ventes de produits	1 828 320	1 834 582
Prestations de service et animations	567 026	403 920
Subventions d'exploitation	560 905	384 376
Dons et Mécénat		
Contributions financières	369 793	320 353
Autres produits	121	2 706
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	8 196 808	7 584 489
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	978 243	1 164 931
Variation des stocks de fournitures à céder	248	-383
Autres achats et charges externes	6 613 978	5 971 702
Aides financières	311 386	188 571
Impôts et taxes	12 818	8 281
Salaires	50 612	48 363
Charges sociales	18 784	18 054
Cotisations reversées	138 077	399 889
Autres charges	205	163
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	190 527	209 862
Dotations aux dépréciations et provisions	3 976	1 891
Report en fonds dédiés		
Total	8 318 854	8 011 324
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	-122 046	-426 834
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	83 435	49 061
Reprises sur dépréciations et provisions	6 838	
Total	90 273	49 061
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions	4 205	6 838
Total	4 205	6 838
RESULTAT FINANCIER (II)		
	86 069	42 223
RESULTAT COURANT (I + II)		
	-35 977	-384 611
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	240 562	334 869
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	240 562	334 869
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	274 996	278 067
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	274 996	278 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	-34 434	56 802
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	-70 412	-327 809
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	38 043	38 043
Bénévolat	432 376	422 848
Total	470 419	460 891
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	38 043	38 043
Personnel bénévole	432 376	422 848
Total	470 419	460 891

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE PARIS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 674 846,63 €	3 742 336,24 €
Résultat de l'exercice :	-70 411,54 €	-327 809,05 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	666	674
dont coopératives et foyers agrégés :	666	674
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	118 638	122 904
Heures de bénévolat du siège départemental	2 475	2 475
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	13 248	12 901
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	8 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	432 376 €	422 848 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE PARIS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-70 411,54	}	dont 55 401,01 pour le siège départemental dont -125 812,55 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	25 200,00	}	dont 25 200,00 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	50 443,60	}	dont 50 443,60 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	3 646 850,31	}	dont 631 815,82 pour le siège départemental dont 3 015 034,49 pour les C.R.F. agrégés, 4 527,08 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	190 527,30	}	dont 957,13 pour le siège correspondant aux amortissements dont 189 570,17 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	8 527 643,56	}	dont 284,64 par C.R.F. agrégé. dont 655 605,21 pour le siège départemental dont 7 872 038,35 pour les C.R.F. agrégés, 11 819,88 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	8 598 055,10	}	dont 600 204,20 pour le siège départemental dont 7 997 850,90 pour les C.R.F. agrégés, 12 008,79 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			-188,91 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	484	53
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	73%	8%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	666	674
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	274	263
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	666	674
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	20	20
Participants aux séances de formation (estimation)	200	200

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE PARIS

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	486 392	451 362
Terrains					Résultat du siege de l'association	55 401	35 030
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	587	587			Total	541 793	486 392
Autres immobilisations corporelles	92 428	92 089	339	1 296	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	31		31	31	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	38 478	34 502
Total	93 046	92 676	370	1 327	Total	38 478	34 502
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 426		2 426	2 675	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	7 659	12 689
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	19 939	15 017
Autres créances	25 200		25 200	25 032	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	636 020	4 205	631 816	572 207	Autres dettes	50 444	52 890
Charges constatées d'avance				249	Produits constatés d'avance	1 500	
Total	663 647	4 205	659 442	600 162	Total	79 541	80 596
TOTAL	756 693	96 880	659 812	601 489	TOTAL	659 812	601 489

OCCE DE PARIS

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	246 768	251 953
Ventes de produits	428	425
Prestations de service et animations	29 090	30 752
Subventions d'exploitation	286 359	162 146
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 567	19 945
Autres produits	121	2 706
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	565 332	467 926
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder		780
Variation des stocks de fournitures à céder	248	-383
Autres achats et charges externes	59 194	67 827
Aides financières	311 386	188 571
Impôts et taxes	12 818	8 281
Salaires	50 612	48 363
Charges sociales	18 784	18 054
Cotisations reversées	137 820	142 769
Autres charges	205	163
Dotations aux amortissements	957	1 757
Dotations aux dépréciations et provisions	3 976	1 891
Reports en fonds dédiés		
Total	596 000	478 073
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-30 668	-10 147
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	83 435	49 061
Reprises sur dépréciations et provisions	6 838	
Total	90 273	49 061
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions	4 205	6 838
Total	4 205	6 838
RESULTAT FINANCIER (II)	86 069	42 223
RESULTAT COURANT (I + II)	55 401	32 077
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 009
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		3 009
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		56
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		2 953
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	55 401	35 030
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	38 043	38 043
Bénévolat	68 063	68 063
Total	106 106	106 106
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	38 043	38 043
Personnel bénévole	68 063	68 063
Total	106 106	106 106

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un **excédent** de **55 401,01 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Matériel d'activités	587,00			587,00
Agencements & aménagements divers	49 153,14			49 153,14
Matériel informatique	33 027,06			33 027,06
Mobilier de bureau	10 247,79			10 247,79
Total	93 014,99			93 014,99

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Matériel d'activités	33% à 20%	587,00			587,00
Agencements & amén. divers	10%	49 153,14			49 153,14
Matériel informatique	33%	32 248,51	696,51		32 945,02
Mobilier de bureau	20%	9 730,14	260,62		9 990,76
	Total	91 718,79	957,13		92 675,92

2. Immobilisations financières

Parts sociales CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT	15,00
Parts sociales CASDEN	<u>15,85</u>
	30,85

3. Stocks

Livrets + agendas coops	2 426,40
-------------------------	-----------------

4. Coopératives et usagers divers

néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir	25 200,00
------------------------	------------------

7. Trésorerie	
PARTS SOCIALES BRED Siège	100 774,90
PARTS SOCIALES CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT	50 550,00
PLACEMENTS LE CONSERVATEUR	100 000,00
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Tonic 20183911	50 000,00
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Objectif Environnement 20183905	9 803,91
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Tonic 20183912	10 000,00
BRED SIÈGE	140 159,09
CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT	5 318,95
BRED REGIE	1 911,23
BRED Placement	38 071,70
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Livret Bleu 20183907	80 116,49
Intérêts courus à recevoir	49 313,19
Provision LE CONSERVATEUR	- 3 635,60
Provision CREDIT MUTUEL Objectif Environnement	- 568,94
	631 815,82

8. Charges constatées d'avance néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Engagement de retraite du personnel (1)	34 501,99	3 976,35		38 478,34
Provisions pour charges	34 501,99	3 976,35		38 478,34
Total	34 501,99	3 976,35		38 478,34

Dotations / reprises d'exploitation 3 976,35

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues (OONOPS, Audit France, Ville de Paris) 7 658,89

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	3 149,69
Urssaf	1 786,00
Mutuelle	128,32
Retraite complémentaire	573,73
Prévoyance	63,88
Charges sur congés payés	1 211,83
Prélèvement à la source	297,00
Unification	544,18
Impôt sur les produits financiers	<u>12 184,00</u>
	19 938,63

7. Comptes courants OCCE (crédoiteurs)

néant

8. Autres dettes

Racine 411	29 218,47
Cité Educative 18 – Solde	2 184,44
Subvention rectorat – Solde	7 690,81
ERASMUS à reverser	<u>11 349,88</u>
	52 889,81

9. Produits constatés d'avance

Subvention BRED THEA 1 500,00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	118 638	122 904
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,92 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	246 767,04	251 953,20
Cotisations versées à la Fédération	137 620,00	142 569,00
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	137 620,00	142 569,00

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention AESN	136 080,00	131 880,00
Subvention Cité Educative du 18è	44 600,00	
Subvention Cité Educative du 20è	8 932,48	
Subvention DASCO + Mairies arrondissements	40 000,00	10 235,78
Subventions ERASMUS +	8 293,00	1 030,20
Maires arrondissements	18 892,36	
Fondation Jeanine Manuel	16 900,00	12 000,00
Subventions Rectorat	10 000,00	7 000,00
Fondation Seligmann	2 661,00	
Total	286 358,84	162 145,98
Dont versées aux coopératives	259 718,84	145 025,98

3. Contributions financières

Contributions Union Régionale IDF	2 285,18
Contributions Fédération OCCE	<u>282,00</u>
	2 567,18

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	43 992,46
Subventions reversées aux coops	259 718,84
Prise en charge dépenses coops	<u>7 674,50</u>
	311 385,80

5. Produits exceptionnels

néant

6. Charges exceptionnelles

néant

V- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Paris, d'un local situé au 149 rue de Vaugirard 75015 PARIS.

La valeur locative des locaux municipaux est de 38 043 €. Cette valeur est calculée selon les surfaces mises à disposition (article 5 de la convention du 16/06/2016 : 112 m² pondérés à 91 m²) et par la valorisation des locaux mis à disposition des associations - Mars 2018 - secteur Necker (sous-sol 168 €/m², étage 281 €/m², rdc 253 €/m²).

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 2 475 heures de travail valorisées à 68 063 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés et de celui du siège départemental a été mise en place avec la Banque BRED suivant une convention en date du 31/12/1996. La mutualisation des comptes se traduit par l'utilisation du compte BRED OCCE 75 PLACEMENTS, centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de placements à terme, parts sociales ou sur livrets. Les plus-values, sont créditées sur le poste principal, nettes des agios débiteurs et des commissions. Les commissions sont calculées sur la base des taux d'intérêt des placements à terme, des parts sociales ou des livrets. Les plus ou moins-values dégagées sont versées en fin d'exercice ou d'année civile au siège départemental.

A la clôture, les avoirs mutualisés sont placés sur des parts sociales BRED (2 482 K€) qui ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	667	667
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		3 335 046
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	77 148	46 151
Montant des impôts dus par l'AD	11 572	6 923
Montant des intérêts acquis nets après impôts	65 576	39 228
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%